

05 49 32 34 96

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 - le vendredi de 08h30 à 17h00 asa@smacl.fr

Nos références à rappeler : 347354/J - Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc

# > Conditions Particulières Protection juridique des associations

N° Contrat C2021-1314

Conformément à votre accord sur notre proposition n° P20201130-043 et selon les conditions générales "ASSURANCE DES ASSOCIATIONS" (CG PJ des Associations Modèle 01 / 06-2019) et de la convention assistance(IJ Associations 06-2016) dont la Personne Morale Souscriptrice reconnaît avoir pris connaissance.

SMACL Assurances assure à compter du 01/01/2021 :

Votre structure			
Raison sociale :	Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc		
Adresse :	MAIRIE 20 RUE DU CHATEAU 33480 CASTELNAU DE MEDOC		
Téléphone :			
Courriel :	c.cyclo.marcheurs.castelnau.medoc@gmail.com		

Votre représentant				
Identité :	Monsieur LE CLECH JEAN			
Date de naissance :				
En qualité de :	Président			
Adresse :	M JEAN LE CLECH MAIRIE 20 RUE DU CHATEAU 33480 CASTELNAU DE MEDOC			
Téléphone :	06 82 12 09 69			
Courriel :	c.cyclo.marcheurs.castelnau.medoc@gmail.com			

Vos activités						
Type de structure :	Association à but non lucratif régie par la loi 1901					
Secteur d'activité :	SPORT					
Activité :	Club de sport non affilié à une fédération sportive					
Pratique d'activité physique de loisirs, principalement la randonnée cycliste et pédestre.						
Catégorie juridique :	Association déclarée	Code APE :	94.99Z			
N° RNA : Répertoire National des Associations	W334000469	Budget de fonctionnement annuel :	25 000 €			
Nombre d'adhérents :	115	Nombre de salariés rémunérés par CEA ou GUSO :	0			

1/6









# > Vos garanties

Sur la base des informations que vous avez communiquées au conseiller Smacl Assurances, l'offre que vous avez retenue est celle déclinée ci-dessous.

Garanties	Plafond de garantie (1)	Cotisation annuelle TTC
Information juridique	Selon convention	30,00€
Protection juridique	25000 € par litige et selon application du barème	

L'association est assurée pour les litiges liés à la consommation, l'administration, la défense pénale et la protection des locaux.

Sous réserve de l'application des seuils d'intervention (2) suivants :

- amiable 200 €,
- action judiciaire 500 €
- (1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.
- (2) Seuil d'intervention : enjeu financier du litige au delà duquel la garantie protection juridique intervient.

## > Vos services inclus

#### 1.1. Espace assuré

## Outil internet de déclaration des sinistres en ligne et consultation des dossiers IARD

SMACL Assurances met gratuitement à votre disposition un outil internet permettant la déclaration de vos dossiers sinistres via un espace sécurisé. Vous pouvez obtenir immédiatement votre accusé de réception, les coordonnées de votre interlocuteur dédié et ajouter par téléchargement les pièces nécessaires à la gestion de votre dossier.

Déclarez, complétez et consultez vos dossiers directement sur www.smacl.fr. Un code d'accès vous garantit la confidentialité de vos données.

#### Mes tableaux de bord

Cet outil permet de consulter l'état de votre sinistralité sous formes de graphiques et indicateurs et d'exporter la liste de l'ensemble de vos sinistres sous format Excel.

### Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

L'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale facilite votre veille juridique grâce à des analyses de jurisprudence et à une sélection quotidienne de textes parus au journal officiel qui intéressent les collectivités territoriales et les associations. Ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

# > Rappel de votre cotisation Protection juridique des associations

La cotisation annuelle est calculée sur la base des garanties et des options souscrites.

Contrat	Indice	Cotisation annuelle TTC	Cotisation proratisée TTC Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Protection juridique des associations	FFB 995,20	30,00€	30,00€
	TOTAL TTC	30,00€	30,00 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toutes natures au regard de la fiscalité applicable à la date d'émission du présent document. SMACL Assurances a fait le choix de ne pas recevoir de rémunération variable pour la distribution de ce contrat d'assurance.

Le contrat est tacitement reconduit d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée par lettre recommandée à l'autre partie, 1 mois au moins avant l'échéance annuelle fixée au 1er janvier.

#### Seuls sont libératoires les règlements effectués auprès de SMACL Assurances

Fait à Niort, le 01 décembre 2020

SMACL Assurances, en qualité de responsable du traitement, recueille et utilise vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en oeuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances et de ses sociétaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié "Données personnelles" sur notre site internet (www.smacl.fr/donnees-personnelles) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr